



Commune de Montagny

Mai 2017 - No 7

L'Édito du Syndic

Chères Montaniacoises, chers Montaniacois,

Heureux pays qui peut compter sur ses institutions prévues par notre droit constitutionnel... En toute liberté, il appartient à toute citoyenne et à tout citoyen, le droit et le devoir, de se prononcer lors de chaque votation et de chaque élection.

Voici un an, vous avez eu la faculté d'élire vos autorités communales (soit les membres du Conseil communal et ceux de la Municipalité) et, cette année, celles du Canton de Vaud en choisissant parmi les candidat(e)s des député(e)s qui siégeront dans un Grand Conseil tout neuf ainsi que les conseillers/ères d'Etat.

Par rapport aux Etats européens voisins voire encore aux Etats-Unis sans parler de la plupart des Etats du monde, nous pouvons être fiers du déroulement des scrutins et du choix important de candidat(e)s, mais encore et surtout du droit de référendum ou d'initiatives.

Il ne s'agit pas là de faire preuve d'une béate satisfaction de notre système démocratique...

En effet, il faut rester vigilant quant aux dérapages de notre système et il y en a malheureusement...

Pensons par exemple à la création de « toutes sortes d'usines à gaz » imaginées par des esprits technocratiques et approuvées benoîtement par les autorités voire même par le peuple à qui l'on a laissé entendre que l'application légale sera proportionnée voire compréhensive...qu'en est-il de l'application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) ? Une véritable gabegie sur le terrain pour les élus locaux quant à la dernière révision et une autre s'annonce aussi catastrophique...

Tout ceci nous touche...et ne touche donc pas seulement les Autres...

Sommaire :

L'Edito du Syndic	1 - 2
Conseil communal	3
Infos diverses	4 - 7
Vin de la commune	8 - 9
Fête de la musique	10
Montajoie	11
Sociétés locales	12 - 13
Chor'hom	14
Annonces	15

Au niveau cantonal, l'on est également très fort en matière d' « usines à gaz »...une prochaine concernant la santé publique et une désormais ancienne concernant la péréquation financière...

Si Montagny était déjà une bonne commune contributrice, Montagny se fait maintenant littéralement tondre et peut donc hélas annoncer un gros déficit grâce aux mécanismes fous du système...

Bref, dans notre pays, il y a de quoi être critique...en se rendant compte que, pour le citoyen, par exemple le droit à la propriété est de plus en plus galvaudé depuis que ce droit figure dans la Constitution ou encore que l'autonomie communale dans le Canton de Vaud n'est bientôt plus que le miroir aux alouettes...

Il appartient plus que jamais aux citoyens et aux pouvoirs locaux de faire face à la situation et d'éviter le chaos, constaté dans nombre d'Etats...

Soyons donc attentifs, actifs, positifs et même créatifs à notre échelle afin de trouver des solutions permettant notamment de cultiver une qualité de vie et une prospérité !

Quant à la qualité de vie, durant ces derniers mois, vous avez peut-être eu loisir de prendre part aux soirées pleines de vitalité de la Société de gym ou en devenant membre actif de cette association ; de même, avez-vous eu la chance d'aller à l'une ou l'autre activité de « Montajoie », voire d'écouter le concert baroque au Temple ?

Indiquons encore que le culte du Vendredi Saint avait pris un relief particulier ! En effet, le Temple a le privilège d'avoir en prêt à long terme une œuvre du peintre Louis Rivier, soit une descente de la Croix ; que les héritiers du peintre soient encore ici très chaleureusement remerciés !

Nous ne pouvons que vous inviter à participer à la « Fête du Printemps » organisée par la Société de Jeunesse, à la soirée du Chœur d'hommes ou encore à la « Fête de la Musique » pour vous faire tout simplement du bien...

Et n'oubliez pas non plus de venir célébrer notre 1^{er} août, sous la tente qui sera montée juste à côté du Temple !

A vous toutes et à vous tous, profitez de la belle saison et savourez les bons moments à Montagny ou même sous d'autres horizons !

Avec mes plus cordiaux messages,

Votre Syndic,

Frédéric R. Rohner



Extraits de Procès-Verbaux

Séance du 15 décembre 2016:

Présidence : M. Jean-Marc Cochet, président

Présents : 22 membres

Le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon a :



- Assermenté M. Olivier Correvon
- Accepté le budget de fonctionnement pour 2017 avec **Fr. 5'487'501.--** aux charges, **Fr. 4'892'629.--** aux revenus, laissant apparaître un déficit de **Fr. 594'872.--**
- Adopté le préavis N° 6/16 relatif à la fixation d'un plafond d'endettement à **Fr. 13'700'000.--** et d'un plafond de risques pour cautionnements et autres engagements de **Fr. 6'800'000.--**
- Reçu et traité séance tenante, une interpellation de **M. Marc-Olivier Burdet** munie de 7 signatures, amenant à la résolution suivante : << le Conseil communal souhaite que la Municipalité apporte une attention particulière au maintien des arbres existants, tant dans le village, que la zone de Chamard, ainsi qu'aux futurs aménagements paysagers de celle-ci >> .

Prochaine séance du Conseil communal

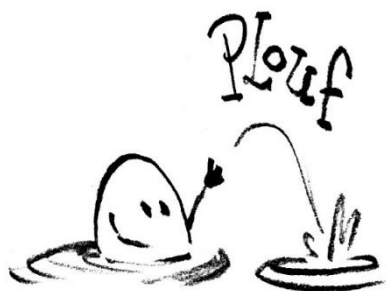
La prochaine séance du Conseil communal aura lieu

le 8 juin 2017 à 20h00

à la salle du Conseil.

Nous souhaitons à toutes et à tous la cordiale bienvenue.

Protection des fontaines



Il a malheureusement été constaté que certains enfants ont pris comme amusement de jeter des cailloux dans les fontaines de notre village.

Dans un souci de maintien de propreté et du bon fonctionnement de celles-ci, nous prions chaque parent de bien vouloir informer leurs enfants, qu'elles ne sont pas prévues à cet effet.

Merci par avance pour votre collaboration.

Taille des haies, arbustes et talus en bordure de route et forêts

Nous vous rappelons que, l'été arrivant, n'oubliez pas de couper les plantations en bordure de route et effectuez régulièrement la taille de vos haies ou lisière de forêts.



De plus, nous vous informons que si vous avez besoin d'aide pour effectuer ces travaux, la commune se propose volontiers de le faire, ceci bien-entendu à vos frais.

Pour cela, vous pouvez contacter notre service de piquet au **078 911 57 57**, qui vous renseignera avec plaisir.



Harmonisation du sac à déchets



Le sac harmonisé est arrivé dans notre région !

En effet, dès le 1^{er} janvier, le périmètre de gestion des déchets STRID a abandonné son sac STRID-nord vaudois.

Vous serez donc si ce n'est pas déjà le cas, amené à utiliser le sac ci-contre.

*Prix du sac de 35 litres Fr. 1.95 / l'unité
soit Fr. 19.50 le rouleau*

D'autre part, nous rappelons au représentant légal d'enfants jusqu'à 3 ans, qu'il peut être retiré au guichet du bureau communal, 10 rouleaux de sacs de 17 litres ou 5 rouleaux de sacs de 35 litres pour chaque enfant.

Primes assurance-maladie



Nous vous rappelons que selon le revenu des familles ou des personnes seules, le Canton de Vaud octroie des subsides pour financer une partie des primes d'assurance maladie.

Pour déposer une demande de subside ou solliciter des renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à

L'Agence d'assurances sociales d'Yverdon-les-Bains, Rue des Pêcheurs 8, (Centre Saint-Roch) téléphone 024 557 20 60. Cette agence est compétente pour notre commune.

Vous pouvez également vous renseigner auprès de :

Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM)
Ch. de Mornex 40
1014 LAUSANNE
Tél. : 021 557 47 47
(joignable de 08h00 à 11h45, le lundi, mercredi et vendredi)



En vous rendant sur le site internet www.vd.ch vous trouverez des informations détaillées dans la rubrique Assurance-maladie/subside/.

Un assistant de sécurité publique (ASP) à Montagny-près-Yverdon

Depuis le 1^{er} janvier 2017, M. Didier Mast patrouille la commune de Montagny dans le dessein d'assurer une visibilité sécuritaire, faire respecter le règlement général de police de la commune et être à l'écoute des besoins des habitants.

Après avoir été policier municipal à Renens durant plusieurs années, ce boulanger-pâtissier de formation a pris la tête de la Police administrative de la commune d'Avenches. Souhaitant se donner un nouveau défi, il est devenu le responsable de la Police administrative de la commune de Grandson le 1^{er} décembre 2016.

La Municipalité de Montagny-près-Yverdon a signé un contrat de prestations avec sa commune voisine afin de bénéficier des prestations d'un ASP et ainsi répondre aux différents besoins définis selon la nouvelle loi sur l'organisation policière vaudoise.

M. Didier Mast est à votre disposition pour toutes questions par téléphone au

079 126 06 21

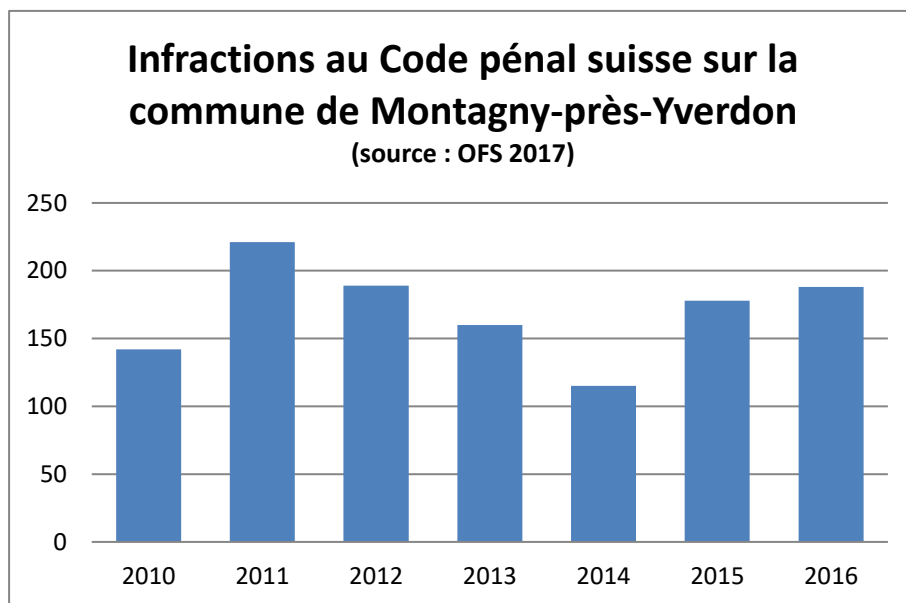
ou par courriel à didier.mast@grandson.ch.



Point de situation sur la sécurité publique

Dans la définition des critères qui composent les attentes d'une population en matière de qualité de vie, la sécurité a une place importante. Si l'environnement est plaisant, la mobilité facilitée, les liens sociaux forts, les événements culturels et sportifs à disposition, mais que l'on n'ose pas sortir de chez soi de peur de se faire détrousser, tout cela ne servira à rien.

La Municipalité peut vous rassurer, en 2016, il faisait bon vivre à Montagny. Le graphique ci-dessous montre une augmentation du nombre d'infractions pénales sur la commune. Il s'agit pour une très grande majorité d'infractions qui ont eu lieu dans les commerces ou sur les routes de Chamard.



Depuis deux ans la commune de Montagny bénéficie d'un poste mobile de la gendarmerie vaudoise. Ce véhicule entièrement équipé pour enregistrer des plaintes, donner des informations aux concitoyens, a aussi à son bord deux vélos permettant aux gendarmes de patrouiller dans le secteur et donc d'accroître leur visibilité.



Les commerçants de Chamard sont satisfaits de cette prestation, qui a une conséquence visible avec une baisse des vols et une absence de mendicité dans les magasins lors de la présence du poste mobile selon les gérants.

Pour rappel, la commune de Montagny-près-Yverdon est rattachée au poste de Gendarmerie de Grandson / Place du Château 2 / 1422 Grandson / Tél. +41 24 557 73 21, auprès de qui vous pouvez obtenir des informations ou déposer une plainte pénale selon les heures d'ouverture.

Vin de la Commune

Le millésime 2016 est arrivé

Nous vous proposons d'acheter des bouteilles de la commune :

Le Blanc et le Rouge (en bouteille ou en désirée)

Le Rosé (uniquement en désirée)

Bouteille de blanc, 75 cl :	CHF 9.--
Bouteille de rouge, 75 cl	CHF 10.--
Désirée, 50 cl :	CHF 7.--

Paiement comptant à la livraison.

Commande au moyen du bulletin annexé,
jusqu'au vendredi 10.06.2017



Dégustation et réception des marchandises

Samedi 17 juin 2017

De 10h00 à 12h00
au local de la voirie.



Achat de verres



Nous vous offrons la possibilité d'acheter des verres à vin rouge de 2,5 dl, munis de l'écusson de la commune :

1 verre à vin rouge de 2,5 dl :	CHF 3.50
1 carton de 6 verres :	CHF 20.--

Fête de la musique



Mercredi 21 juin 2017

A l'occasion de la Fête de la Musique, la Municipalité a le plaisir de vous convier à un concert donné par : l'Ensemble musical Nordsband composé de nombreux jeunes musiciens provenant de tout le Nord Vaudois et par l'Ensemble Mélodia, seul Brass Band en excellence dans le Canton de Vaud et 4^{ème} au concours suisse 2016.

Dès 19h00, un apéritif sera offert avant le concert

A 19h30, sur la Place, début du concert

Lors de cette soirée, des grillades (saucisses) vous seront proposées pour Fr. 5.--

En cas de mauvais temps, cette soirée sera donnée à la Grande salle.

Venez nombreux partager un bon moment de convivialité.

Montajoie poursuit ses activités

Montajoie poursuit ses activités... vous les trouverez affichées sur le tableau d'information dans le local de l'Ancien collège. Vous êtes toutes et tous cordialement invité(e)s à y participer, si le cœur vous en dit. Si vous n'avez pas beaucoup de temps, sachez que vous pouvez sans autres venir partager un café le jeudi matin ! Pas d'obligation, juste un petit moment de détente entre habitants.

Dans le dernier numéro du bulletin communal, nous avons relaté l'autonomisation de l'association Montajoie avec le retrait planifié de Pro Senectute du projet pilote qui comprenait Grandson, Onnens et Montagny. Il va sans dire que nous allons poursuivre notre partenariat avec les différents services à connotation sociale afin de garantir une politique sociale optimale dans la commune. Nous gardons également des contacts réguliers avec les deux autres villages, qui proposent aussi des activités auxquelles chacun peut participer. Nos agendas sont d'ailleurs partagés et envoyés à nos membres. Ils peuvent aussi être consultés au local.



Le 30 mars dernier, **Montajoie a eu le plaisir et l'honneur d'accueillir le Conseiller d'Etat, Pierre-Yves Maillard.**

En effet, les membres de l'association Montajoie ont tenu à remercier Monsieur Maillard pour son engagement au niveau cantonal dans les projets d'action sociale et communautaire. C'était en même temps de lui donner un retour du terrain tout en mentionnant le travail remarquable des responsables de Pro Senectute, Espace prévention et le CMS. Nous avons également évoqué le local de rencontre aménagé comme conséquence directe de ce projet.



Notre lettre se terminait par les mots suivants : « *Si vous trouvez le temps, nous serions très heureux de vous recevoir tout simplement, pour partager un moment et vous montrer sur le terrain le résultat de ce projet devenu réalité* »....

Et Monsieur Maillard a pris notre invitation au pied de la lettre !



Présentation d'un nouveau groupe Parents-Enfants



Quand ? Chaque mercredi de 16h45 à 17h45 dès le 10 janvier 2017

Où ? A la grande salle de Giez (Route du Cheminet, 1429 Giez)

Pour qui ? Pour les enfants de 2 à 4 ans, accompagnés d'un parent

Avec qui ? Marie-Laure Groux et Vannesa Moser, les deux monitrices

Le prix ? 170.- par année



Et....ça consiste en quoi en fait ?

Durant les leçons, diverses activités seront proposées aux parents (ou autres adultes accompagnants) et à leur enfant dans le but de s'initier à la gymnastique, et à l'importance de bouger.



L'enfant pourra ainsi rencontrer de nouveaux copains tout en découvrant les activités et les exercices de groupe. C'est aussi l'occasion de s'offrir un petit moment à deux afin de renforcer le lien avec votre enfant.

Les cours seront construits en 3 étapes : l'échauffement, la partie principale et le retour au calme.

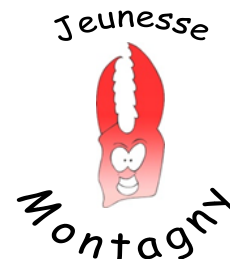
Alors c'est parti pour l'aventure ! Préparez-vous à jouer, rigoler, danser, se défouler, sauter, partager et grandir en notre compagnie.

Un enfant peut toujours apporter trois choses à un adulte : rire sans raison particulière, jouer sans le moindre objet autour et grandir par la force de l'exportation

On se réjouit de vous accueillir tout bientôt parmi nous !

Pour plus d'informations : Marie-Laure Groux : 079 760 55 34
Vannesa Moser : 079 646 47 44

Programme de l'année 2017



Fête du Printemps

Samedi 13 mai :

Sur la place du village

13h00 : Retrait des questionnaires pour le rallye
(uniquement sur inscription)

17h00 : Jeux pour les enfants

18h30 : Annonce des résultats

Dès 19h00 : Souper Tartare

Infos et inscriptions

Rallye : Venez faire fumer vos méninges, déguster quelques « casse-croûtes » maisons et vous mesurer aux autres équipes lors de nos jeux.

Enfants non-accompagnés dès 14 ans.

Prix : CHF 40.-/équipe (max. 4 pers.)

Souper Tartare : Inscription pas nécessaire mais bienvenue !

Des grillades seront également de la partie !

Prix : CHF 20.-/pers.

Inscriptions par téléphone ou SMS au 078 891 55 48

Tour de Jeunesse

Vendredi 23 juin :

Tournoi de volleyball mixte (une fille min.) dès 19h00 (CHF 40.-/équipe).

Caveau, petite restauration, soirée all style.

Samedi 24 juin :

Tournoi de pétanque en doublette dès 19h30 (CHF 20.-/équipe).

Caveau, petite restauration.

Tir à la pince

Vendredi 30 septembre : Tir au stand de Chamblon de 9h00-12h00 et de 13h30-17h00.

Grillades à disposition dès 12h00 au stand de tir.

Prix de la « passe souper » : CHF 20.-

Chaque tireur gagne un lot !

Souper à la grande salle de Montagny.

Fondue vigneronne à volonté (CHF 40.-/pers.)

Animation avec Brice.

Bal de Jeunesse

Vendredi 22 décembre : Bal des Mères Noël à la grande salle.

Soirée interdite au moins de 16 ans.

Nouvel an

Dimanche 31 décembre : Souper à la grande salle de Montagny.

Fondue vigneronne à volonté.

Chor'hom, chœur d'hommes Yverdon - Montagny



Pour les chanteurs vaudois, 2017 est une grande année. En effet, ils convergeront tous, ou presque, vers Echallens les 13-14 et 20-21 mai pour la quadriennale « Fête Cantonale des Chanteurs Vaudois ». Ils y présenteront des pièces de concours ou/et des concerts libres. Et, comme vous le comprenez aisément, ils s'y préparent intensément qui depuis l'automne dernier qui depuis janvier.



Chor'hom est dans ce dernier cas de figure car, son début de saison a été consacré au travail de pièces de circonstance pour ses concerts habituels donnés au Centre funéraire (cérémonie du « souvenir »), au Temple d'Yverdon (chantée de Noël) et à l'église Montagny (dernier culte de l'Avent).

Mais ce n'est pas tout. Avant la fête cantonale d'Echallens, où il donnera 5 chants devant jury (dont un imposé et un à travailler sur place en 50 minutes) le samedi 13 mai, Chor'hom aura été à la fête du Giron de la Plaine de l'Orbe le 29 avril à Arnex (4 chants dont 2 devant jury). Et, cerise sur le gâteau, entre les deux, pas de répit :

Chor'hom a invité ses amis et le public à sa soirée annuelle du samedi 6 mai dans notre grande salle en compagnie du chœur mixte L'Harmonie de Crissier.

Ne dites plus que vous n'avez jamais l'occasion d'entendre du chant choral, a capella ou accompagné, et que nos traditions se perdent ! Prenez vos agendas et notez vos choix.

Pour les programmes voici les liens :

Fête du Giron à Arnex : <http://gironchoral2017.blogspot.ch/>

Soirée Chor'hom : <http://www.chorhom.ch/index.php>

Fête cantonale à Echallens : <http://www.leschantsencoer.ch/>

Petit rappel et contact

Des opportunités de nous rejoindre s'offrent toujours à des hommes intéressés par ce merveilleux et salubre passe-temps qu'est le chant choral a cappella. Et ce dans les quatre registres ténors 1 et 2, barytons et basses.

Il suffit souvent de venir écouter pour ...adhérer.

Alors, bienvenue à une prochaine répétition !

Tél. 079 211 08 25 (J.-L. Ducret, président)

www.chorhom.ch info@chorhom.ch

Nouveau – Une Boîte à livres à Montagny

la boîte à livres

**Partagez votre plaisir en
déposant un livre que
vous avez aimé dans
cette boîte et
découvrez-en un autre...
Cet échange est anonyme et
gratuit.**

Les habitants du village ont maintenant la possibilité de déposer des livres dans la nouvelle "boîte à livres de Montagny", c'est-à-dire l'ancienne caissette à journaux de Tamedia (qui a donné son accord). Elle est située près de la "petite déchèterie" sous le collège, au centre du village.

Comme le proposent déjà plusieurs villes alentours, le principe est simple :

On dépose un livre à donner, et/ou on en prend un pour le lire, qu'on peut remettre ensuite dans la boîte ou non.

Cette boîte est petite, elle ne doit pas être considérée comme un débarras de ses vieux livres, et ne pas devenir une déchèterie-bis !

Montajoie veillera à ce qu'il y ait un tournus au niveau des livres déposés !

Une solution pour la garde de vos animaux

**Lors de vos absences, une personne de confiance et d'expérience vient
soigner vos animaux de compagnie à votre domicile.**



**076 307 64 49
Elisabeth Descamps**

**Commune de
Montagny**

Administration communale
Ch. du Clos Lucens 1
1442 Montagny-près-Yverdon

TÉLÉPHONE :
024 447 21 71

FAX :
024 447 21 70

ADRESSE ÉLECTRONIQUE:
contact@montagny.ch

Nous sommes sur le
Web !

Retrouvez-nous, à l'adresse :
www.montagny.ch

**Service de la Voirie**

En raison de santé, M. François Henny, employé communal, est encore actuellement indisponible.

Vous êtes donc priés de composer le numéro de « piquet » **078 911 57 57**.

Horaires d'été de l'administration communale

Nous vous informons que le guichet du bureau communal sera fermé

le lundi soir du 03 juillet au 14 août y compris

Les ouvertures du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 restent les mêmes.

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez appeler le 024 / 447 21 71

Bel été à tous

